

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.10.2025

Date de convocation : le 7 octobre 2025

Ouverture de Séance : 18h30

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de procuration : 2

Votants : 11

**PRESENTS :** Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Marie-Christine VIOLA.

**ABSENTS :** Marina CORDONNIER, Fabienne CROZE pouvoir à Isabelle CHION-VALLIER, Colette GIROUD pouvoir à Christian ROUX, Yvan ROUFET, Alice SERTOUR.

Secrétaire de séance : Denis QUANTIN.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 26 août 2025
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Délibérations
- Commissions communales :

Village Digital

Finances/Budget/ Ressources Humaines

Ecole/Jeunesse

Travaux / Urbanisme

Vie Locale/Communication/Culture

Environnement/Cadre de vie

Agriculture

Points divers

#### **1. Nomination du secrétaire de séance**

Denis QUANTIN est nommé secrétaire de séance.

**Vote pour à l'unanimité**

#### **2. Approbation du procès-verbal du 26 août 2025**

Après quelques corrections, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à **l'unanimité**.

#### **3. Agenda**

➤ Du 20 au 24 octobre 2025 : chantier jeunes.

➤ Lundi 10 novembre : conseil d'école.

➤ Samedi 6 décembre 2025 midi : repas des aînés.

#### **4. Point Communauté de Communes du Trièves**

➤ PEP'S :

- Reprise en main par un nouveau Conseil d'Administration
- Organisation plus traditionnelle
- Création de collèges d'élus à venir lors d'une prochaine AG en fin d'année
- Trésorerie visant l'équilibre
- Mutualisation avec le collectif d'entraide

➤ PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE :

- Création d'un COPIL
- Compilation du travail des communes

➤ MOTION MA PRIME RENOV' :

- Courrier en cours vers l'AMF.
- Futur budget inconnu à cette heure

Les sociétés et les techniciens doivent s'adapter en permanence aux modifications législatives, ce qui constitue souvent un défi considérable.

#### **5. Délibérations**

##### **OBJET : Subvention 2025 à l'association A Dos D'Ane**

Le Maire explique que l'association A Dos d'Ane bénéficiait de 4h hebdomadaires en période scolaire effectuées par une ATSEM de l'école pour assurer la surveillance des enfants sur le temps périscolaire.

A la suite de la non-reconduction du 2<sup>nd</sup> poste d'ATSEM pour l'année scolaire 2025/2026, l'association A Dos d'Ane sollicite de la commune l'attribution d'une subvention permettant de pallier au coût du recrutement d'un animateur supplémentaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association A Dos d'Ane d'un montant de 860 € au titre de l'année 2025. Le versement d'une subvention pour l'année 2026 sera étudiée lors du prochain vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE l'attribution d'une subvention de 860 € à l'association A Dos d'Ane pour l'année 2025.

##### **Vote pour à l'unanimité**

##### **OBJET : Mise à jour tableau des effectifs - Suppressions de postes vacants**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,*

*Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5*

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial en date du 23 septembre 2025 ;*

*Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression des emplois vacants et ne présentant plus d'intérêt pour la commune de Sinard,*

Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Le Maire explique que la collectivité n'avait encore jamais entrepris un travail concernant les postes créés, mais vacants aujourd'hui et non supprimés. De nombreux postes, parfois anciens, n'ont plus d'utilité pour la commune et alourdissent artificiellement le tableau des effectifs.

Un certain nombre de postes a donc été repéré comme ne correspondants plus aux besoins de la commune. Il y a ainsi 24 postes à supprimer. Le détail de ces postes est récapitulé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches utiles pour l'exécution de cette délibération.

**OBJET : Signature de la convention interventions prévention des risques professionnels du CDG 38**

Le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir la refonte du Document Unique d'Evaluation des Risques (DWER).

Dans ce cadre CDG 38 propose des accompagnements mutualisés, permettant de regrouper plusieurs collectivités d'un même territoire afin que chacune puisse élaborer son DU, et ainsi, améliorer la prévention des risques et les conditions de travail de ses agents tout en répondant à ses obligations réglementaires. Une session sera organisée prochainement sur le territoire du Trièves.

Afin de pouvoir y participer, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention interventions prévention des risques professionnels proposée par le CDG 38.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**AUTORISE** le Maire à signer la convention interventions prévention des risques professionnels proposée par le CDG 38 ainsi que tout document permettant son exécution.

**Vote pour à l'unanimité**

**6. Point sur les éventuelles décisions du Maire**

Nouveau point à l'ordre du jour de chaque conseil municipal.

**7. Commissions communales**

**Village Digital**

- Fibrage entre les bâtiments communaux. La commune devra choisir entre la proposition commerciale de Free et celle d'Orange.

**Finances / Budget :**

- Fauries : subventions révisées 16 000€ récupérés.

**Ressources Humaines :**

- Quatre jeunes ont été retenus pour le chantier programmé pendant les vacances de la Toussaint.

**Ecole/Jeunesse**

- La rentrée s'est bien passée. 90 enfants sont inscrits à l'école.
- Les nouveaux sanitaires sont opérationnels.
- Coût école 2024/2025 : 2 312 € / enfants.
- Coût du personnel pour Sinard : 184 000 €
- 60 enfants en moyenne mangent à la cantine tous les jours dont beaucoup de petits de maternelle.

### Urbanisme & Travaux

- Extension du réseau de chaleur jusqu'à la maison « Mazet » en passant par le bureau de la directrice. Le raccordement sera fait à la Toussaint.
- Assainissement du hameau de La Morte : toutes les maisons ont été raccordées.
- De nombreux dossiers de déclarations préalables de travaux ont été réceptionnés en mairie notamment pour des panneaux solaires ou des ouvertures en toiture.
- Le permis de construire pour la reconstruction de la maison ayant subi un incendie en début d'année civile a été accordé.
- Acte de servitude PIETRERA-POULAT-CONTOZ : Recherche d'informations. Des échanges ont eu lieu avec Maître GAUTHIER-CORMONS et le cadastre. En l'absence des différents éléments, l'acte de servitude est retardé.
- Un comité de pilotage a été créé pour travailler sur le devenir du bar restaurant et d'un tènement situé en centre bourg. De nombreuses réunions sont prévues d'ici mars 2026.

### Vie locale/Communication/Culture

- Nouvelle exposition à la bibliothèque depuis le 11 octobre.
- Les prochaines dates à retenir sont le Beaujolais le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de novembre et l'apéro huîtres le 13 décembre.
- La 2<sup>ème</sup> édition du marché de Noël se tiendra à la Maïsou le vendredi 5 décembre à partir de 16h30.
- Vendredi 9 janvier 2026 : vœux de la municipalité à la population.

### Environnement/Cadre de Vie

- RAS

### Agriculture

- RAS

### 8. Divers

- Robert Terrier voudrait acquérir la parcelle communale qui est devant sa porte. Elle devra être cadastrée.
- Proposition d'installation d'un food-truck avec des spécialités grecques le vendredi soir à partir du 16 janvier 2026. L'emplacement reste à définir.
- Requalification du village subventionné à 70 %.

=====

*La séance est levée à 20h29*